



### Résultats d'apprentissage

**W-9.7** *Évaluer les implications et les conséquences de l'agression sexuelle sur une victime et son entourage*

**W-9.12** *Définir l'adoption de pratiques sexuelles « plus sûres »; p. ex., communiquer avec son partenaire*

**W-9.14** *Élaborer des stratégies pour prendre des mesures à l'égard des facteurs qui préviennent ou réduisent les risques en matière de sexualité*

**R-9.4** Analyser, évaluer et améliorer les modes de communication personnelle

**R-9.5** Décrire et analyser les facteurs qui contribuent au développement de relations malsaines et élaborer des stratégies pour les gérer

Cette leçon porte sur tous les objectifs particuliers énumérés ci-dessus. Avant d'enseigner le programme sur la sexualité humaine (objectifs **en caractères gras et en italique**), les écoles doivent transmettre un avis aux parents qui précise les objectifs d'apprentissage, les sujets à l'étude et les ressources.

### Méthode d'utilisation

---

Ce plan de leçon comprend de nombreuses activités visant à obtenir le résultat d'apprentissage ci-dessus. Vous pouvez effectuer certaines ou l'ensemble des activités, selon les besoins de vos élèves et le temps dont vous disposez. Certaines des activités s'appuient sur celles qui les précèdent, mais toutes peuvent être effectuées de façon indépendante.

### Activités en classe (et leur durée)

---

- A. Règles de base (5 à 10 minutes)
- B. Discussion sur le consentement et l'agression sexuelle (15 à 20 minutes)
- C. Jeu-questionnaire Kahoot! sur les éléments du consentement (20 à 30 minutes)
- D. Boîte aux questions (5 à 10 minutes)

## Matériel nécessaire

---

[JEU-QUESTIONNAIRE KAHOOT!](#) et CORRIGÉ : Le consentement : oui ou non?

## Renseignements généraux pour les enseignants

---

L'activité sexuelle comprend l'échange de baisers, les attouchements sexuels et les relations sexuelles (orales, anales, vaginales). Par consentement, on entend que les personnes acceptent de participer à une activité sexuelle et comprennent l'accord qu'elles sont en train d'accepter. Le consentement est le fondement des relations sexuelles et doit être obtenu pour toute activité sexuelle, toutes les fois. Cette leçon :

*On trouve de plus amples renseignements sur le consentement et l'agression sexuelle dans la section [Mieux comprendre le consentement](#).*

- renforce les notions de consentement sexuel et d'agression sexuelle
- encourage les élèves à mettre en pratique leurs connaissances du consentement pour divers scénarios

Le langage et les messages associés au consentement et à l'agression sexuelle ont évolué tandis que nous avons acquis une meilleure connaissance des droits et des lois dans ces domaines. Voici quelques éléments clés du consentement :

- Le consentement est volontaire, affirmatif, enthousiaste et donné librement et doit faire partie d'un dialogue continu entre deux personnes qui, d'un commun accord acceptent de participer à une activité.
- Le consentement ne peut être présumé ou implicite en raison d'un silence, d'un comportement sexuel antérieur ou de vêtements.
- L'autorisation pour les contacts sexuels de toutes sortes doit être demandée et clairement donnée avant de poursuivre.
- Toute activité sexuelle non consentie constitue une agression sexuelle.
- Une personne ne peut consentir à des activités que si elle est consciente des risques. Si les risques sont cachés, une personne ne peut pas donner son consentement, car elle ne dispose pas de tous les renseignements.
- Peu importe l'âge ou le sexe, l'agression sexuelle peut arriver à n'importe qui et être commise par n'importe qui.
- L'utilisation d'un langage sexué pour parler de consentement et d'agression sexuelle renforce les stéréotypes malsains, décourage les hommes et les garçons qui ont été victimes

*Toute personne, y compris vos élèves, qui requiert plus de renseignements ou d'aide peut communiquer avec Health Link en composant le **811**.*

d'une agression sexuelle d'accéder aux services, et suggère à tort que les femmes ne commettent pas d'agression sexuelle.

- L'entière responsabilité de l'agression sexuelle incombe à la personne n'ayant pas obtenu le consentement (l'agresseur).
- Les messages de prévention devraient se concentrer sur l'obtention du consentement dans le but d'éviter que les personnes en agressent d'autres.
- Il est important de ne pas utiliser de messages sur la façon d'éviter d'être victime d'une agression sexuelle. Les messages de ce genre ne réussissent pas à réduire les cas d'agression sexuelle. Ils renforcent plutôt le sentiment de honte chez la personne agressée, réduisent la probabilité que la victime ait recours à des services et fournissent des excuses aux personnes qui commettent ce crime.
- En apprendre davantage sur les relations saines, malsaine et qui comportent de mauvais traitements, développer des relations interpersonnelles saines, encourager les témoins à intervenir, promouvoir une sexualité saine et habiliter les filles, les femmes et les personnes de la communauté LGBTQ+ sont d'autres façons de réduire l'incidence des agressions sexuelles.

[Selon la loi canadienne](#), l'âge du consentement est fixé à 16 ans. Il s'agit de l'âge auquel une personne peut être légalement d'accord pour avoir des relations sexuelles. Les lois sur l'âge du consentement s'appliquent à toutes les formes d'activité sexuelle, depuis les baisers et les caresses jusqu'aux rapports sexuels. Toutefois, la loi prévoit des exceptions visant les jeunes ayant à peu près le même âge.

- Une jeune personne de 14 ou 15 ans peut consentir à des activités sexuelles si le(a) partenaire est de moins de 5 ans son aîné(e).
- Une jeune personne de 12 ou 13 ans peut consentir à des activités sexuelles si le(a) partenaire est de moins de 2 ans son aîné(e).

Le consentement ne peut être donné par une personne de moins de 18 ans si :

- l'autre personne est en position d'autorité (p. ex., un enseignant, un entraîneur ou un employeur).
- l'activité sexuelle est de nature exploitante (p. ex., la pornographie, la prostitution ou l'échange de services sexuels contre la sécurité).

Les enfants de moins de 12 ans ne peuvent consentir à des activités sexuelles. Avoir des relations sexuelles avec un enfant de moins de 12 ans est contraire à la loi et constitue un abus sexuel.

Une discussion sur le consentement peut être perturbante pour les élèves qui ont été victimes d'agression sexuelle ou qui ont des amis ou des membres de la famille qui en ont été victimes. Si un élève semble bouleversé durant cette leçon, il est important de le référer au conseiller ou à l'administrateur de votre école.

### Se préparer pour la divulgation et la détresse

Ce sujet peut être angoissant pour les élèves, y compris pour celles et ceux qui ont été impliqués dans une agression ou une situation de violence ou qui en ont été témoins. Le fait d'aborder des questions délicates encourage les élèves à examiner leurs propres croyances et expériences.. Le fait d'aborder des questions controversées encourage les élèves à examiner leurs propres croyances et expériences. Les professeurs doivent faire preuve de sensibilité et de discrétion lorsqu'ils manipulent de l'information délicate ou qui pourrait causer de la détresse pour l'élève ou pour sa famille.

Pour assurer la sécurité et la participation des élèves, il peut être utile de se familiariser avec la [pratique tenant compte des traumatismes](#), d'utiliser un langage inclusif et de reconnaître les sentiments et les récits. Il est aussi important de mettre fortement l'accent sur le respect de la confidentialité des membres de la classe.

- Respectez et renforcez la confidentialité et la délicatesse dans la classe.
- Anticipez aussi où les conversations mèneront afin d'empêcher les élèves de révéler des renseignements personnels inappropriés.
- Avant de commencer ces cours, parlez aux conseillers de l'école afin qu'ils soient au courant de possibles divulgations de mauvais traitements.
- Assurez-vous que vos élèves comprennent que les divulgations de mauvais traitements ne peuvent pas rester confidentielles. Les divulgations sont la première étape pour qu'un élève qui est victime de mauvais traitements puisse obtenir de l'aide.
- Faites part aux élèves de ce à quoi ils peuvent s'attendre s'ils divulguent de mauvais traitements, p. ex., reconnaissance et respect de leur divulgation, suggestion de discuter davantage en dehors des heures de classe et assurance qu'on les mettra en contact avec du soutien.
- Selon la *Child, Youth and Family Enhancement Act* (Loi sur l'amélioration de la condition des enfants, des jeunes et de la famille), vous devez signaler tout mauvais traitement d'une

*Pour en savoir davantage sur le signalement et la divulgation de mauvais traitements, consultez la vidéo et le matériel connexe sur le [rôle des écoles dans le maintien de la sécurité des enfants](#).*

jeune personne aux Services à l'enfance et à la famille ou aux agences déléguées des Premières nations. Vous trouverez le bureau de votre région en consultant le site <https://www.alberta.ca/fr/childrens-services-offices> .

Pour obtenir de plus amples renseignements, passez en revue le guide [Responding to Child Abuse: A Handbook](#) (en anglais seulement), publié par le gouvernement de l'Alberta ou consultez le site [How to Help and Report Child Abuse, Neglect and Sexual Exploitation](#) (en anglais).

Consultez les lignes directrices de la division de votre école pour prendre connaissance de la politique relative à la divulgation et à la signalisation de mauvais traitements.

### **Langage inclusif**

La langue est un outil complexe, puissant et en constante évolution. Dans ces plans de leçons, on utilise [un langage inclusif](#) (en anglais) pour inclure tou.te.s les élèves, y compris ceux et celles qui ont des identités de genre et des orientations sexuelles variées. Cela comprend l'usage du pronom « iel » comme pronom neutre singulier.

À la naissance, le sexe d'une personne peut lui être assigné comme « mâle » ou « femelle ». Certaines personnes sont intersexuées (la biologie reproductive, sexuelle ou génétique d'une personne n'est pas claire, n'est pas exclusivement masculine ou féminine ou ne correspond pas aux définitions traditionnelles de l'homme ou de la femme). Le sexe assigné est indépendant du genre.

L'identité de genre repose sur le sentiment intime de la personne d'être une fille ou une femme, un garçon ou un homme, fluide entre les genres ou d'aucun genre en particulier (sans égard au sexe assigné à la naissance).

Pour de nombreuses personnes, leur genre est le même que le sexe qui leur a été assigné à la naissance (cisgenre). Pour certaines, leur genre est différent que le sexe qui leur a été assigné à la naissance. Elles peuvent utiliser des termes comme transgenre, trans, non binaire, de genre fluide, queer, agenre ou autre, pour décrire leur identité de genre. On utilisera principalement le terme générique « trans » dans le présent document pour décrire les personnes dont l'identité de genre diffère du sexe qui leur a été assigné à la naissance. Bien que ce terme générique ne s'applique pas nécessairement à tout le monde, on tentera d'utiliser un langage aussi inclusif que possible.

## A. Règles de base

---

Assurez-vous d'établir des règles de base avant de commencer la leçon. Pour les classes ayant déjà établi les règles de base, les passer rapidement en revue peut favoriser le succès de la leçon.

## B. Discussion sur le consentement et l'agression sexuelle

---

La présente activité passera en revue les notions de consentement et présentera le concept d'agression sexuelle.

1. Demandez aux élèves de réfléchir à la signification du consentement.
  - Le consentement est l'action qui autorise qu'une chose se produise ou se fasse.
  - Le consentement sexuel est un accord volontaire entre deux partenaires qui acceptent de participer à une activité sexuelle. Au nombre des activités sexuelles, on trouve l'échange de baisers, les attouchements sexuels et les relations sexuelles orales, anales ou vaginales.
2. Demandez aux élèves de réfléchir à la signification de l'agression sexuelle.
  - L'agression sexuelle est tout geste à caractère sexuel non désiré qui est imposé par une personne sur une autre ou toute activité sexuelle sans le consentement de la personne visée ou de son accord volontaire.
  - Toute activité sexuelle non consentie constitue une agression sexuelle. L'usage de la force n'est pas nécessaire pour qu'il y ait agression sexuelle.
3. Demandez aux élèves pourquoi le consentement est important. Quelles sont les conséquences personnelles, sociales, légales et physiques de ne pas obtenir le consentement?
  - La personne qui amorce l'activité sexuelle est tenue d'obtenir le consentement.
  - L'absence de consentement peut entraîner des conséquences néfastes pour la victime (la personne qui subit une agression sexuelle) et l'agresseur (la personne qui commet l'agression), de même que pour leurs amis et les membres de leur famille. Vous pouvez créer un tableau comme celui ci-dessous que vous pourrez remplir avec le groupe.

Conséquences de l'absence de consentement	Agresseur	Victime	Amis ou famille de la victime
légales			
raisons personnelles			
sociales			
physiques et médicales			

Voici quelques exemples de renseignements à inclure dans le tableau :

- Au nombre des conséquences légales pour l'agresseur, on trouve : être accusé d'agression, avoir un casier judiciaire et peut-être se retrouver en prison. Au nombre des conséquences pour la victime, on trouve : décider de porter plainte auprès de la police et affronter l'agresseur devant un tribunal.
- Parmi les conséquences personnelles pour l'agresseur citons : la difficulté à obtenir un emploi ou à accéder à l'enseignement postsecondaire à cause de son casier judiciaire. L'agresseur peut aussi éprouver des sentiments de regret et de culpabilité. Parmi les conséquences pour la victime, citons : la difficulté à se concentrer à l'école, ce qui mène à de piètres notes scolaires, les sentiments de colère ou de traumatisme émotif.
- Au nombre des conséquences sociales pour l'agresseur, on trouve : avoir honte de faire face à ses amis, sa famille et ses relations futures. Au nombre des conséquences pour la victime, on trouve : la méfiance des autres et une difficulté à faire confiance aux autres.
- Parmi les conséquences physiques et médicales pour la victime, citons : contracter une ITS, une blessure physique ou une grossesse.
- Parmi les conséquences pour les amis et la famille de la victime, citons : la participation aux procédures judiciaires ou des sentiments de colère, de culpabilité ou d'impuissance.

## C. Jeu-questionnaire Kahoot! sur les éléments du consentement

---

*Maintenant que les élèves possèdent une compréhension générale du consentement et de l'agression sexuelle, cette activité les aidera à mettre en pratique ces connaissances grâce à divers scénarios. Pour en savoir davantage sur l'utilisation de Kahoot!, consultez le site [kahoot.com](https://kahoot.com) (en anglais).*

1. Ouvrez le jeu-questionnaire Kahoot! [Le consentement : oui ou non?](#)
2. Faites le jeu-questionnaire avec la classe. Prenez le temps de discuter de chaque question et de répondre à toutes les questions des élèves à mesure que vous progressez dans le jeu-questionnaire. Vous pouvez répondre au jeu-questionnaire de façon individuelle ou en équipes.
3. Le **corrigé** contient des renseignements supplémentaires que vous pouvez utiliser pour poursuivre la discussion.
4. Discutez de ces questions clés avec la classe, si elles n'ont pas déjà été soulevées durant la discussion :
  - Quels énoncés ont été les plus faciles à classer? Pourquoi?
  - Quels énoncés ont été plus difficiles à classer? Pourquoi?
  - Pourquoi les personnes ne demandent-elles pas toujours le consentement? Quel est le risque de demander la permission? Quel est le risque de ne pas demander la permission?
  - Que pourriez-vous ressentir en demandant le consentement? Que pourriez-vous ressentir en y répondant?
  - Pourquoi vous est-il important d'être honnête? Pourquoi devriez-vous dire ce que vous ressentez vraiment lorsque l'on vous demande votre consentement?

## D. Boîte aux questions

---

*Répondez à toute question qui se trouve dans la [boîte aux questions](#) depuis la dernière leçon. Demandez aux élèves de soumettre leurs nouvelles questions et abordez-les au cours suivant.*

*Discuter des questions au cours suivant vous donne le temps d'examiner les questions et de préparer vos réponses.*



## Réflexion personnelle

---

Pendant la leçon, avez-vous :

- suivi les règles de base?
- établi de bonnes pratiques concernant le travail et les discussions en équipe?

Que changerez-vous pour les prochains cours avec ce groupe?

Quels changements apporteriez-vous à la leçon pour son utilisation future?

## Évaluation des élèves

---

Pendant le cours, les élèves :

### Connaissances :

- ont-ils défini le consentement et l'agression sexuelle?

### Compétences :

- se sont-ils exercés à détecter la présence ou l'absence de consentement dans diverses situations?

### Attitudes :

- ont-ils accepté la nécessité de demander et d'obtenir le consentement à l'occasion de relations sexuelles?

## Corrigé : Le consentement : oui ou non?

Scénario	Élément de consentement	Non-consentement
<p>1. <b>Votre partenaire n'a pas dit « non », mais n'a pas dit « oui » non plus.</b> L'absence d'un non ne veut pas dire oui. Pour que ce soit oui, la personne doit le communiquer clairement. Une communication qui est imprécise ou manque de clarté ne constitue pas un consentement. En cas de doute à savoir si une personne consent à faire quelque chose, la personne qui amorce l'activité doit demander l'autorisation et attendre qu'elle soit clairement donnée avant de poursuivre.</p>		✓
<p>2. <b>Vous dites « oui » sans faire l'objet de menaces ou de pressions.</b> Accepter de faire quelque chose peut constituer un consentement si vous le faites volontairement. En présence de contrainte ou s'il y a quelque chose à perdre en disant « non » (p. ex., la sécurité ou une relation), il ne s'agit pas d'un consentement.</p>	✓	
<p>3. <b>Votre partenaire a dit « oui » la dernière fois.</b> Le consentement est continu et peut être retiré en tout temps; par conséquent, le consentement préalable ne s'applique pas aux activités qui se produiront plus tard. La conversation sur le consentement est continue et doit avoir lieu pour tous les contacts sexuels.</p>		✓
<p>4. <b>Votre partenaire a pris de l'alcool ou de la drogue et il dit « oui ».</b> Une personne sous l'influence de l'alcool ou de la drogue, qui dort ou qui est inconsciente n'est pas en mesure de donner son consentement, légalement ou d'une manière pratique. Pour que le consentement soit communiqué de façon claire, les deux personnes doivent être à jeun et alertes.</p>		✓
<p>5. <b>Votre partenaire a dit « oui » et son langage corporel dit « oui » aussi.</b> Un « oui » à une activité n'est vraiment un « oui » que si le langage corporel et le langage verbal disent la même chose.</p>	✓	

<p>6. <b>Vous changez d'avis et dites « non » à une relation sexuelle.</b> Le consentement est un dialogue continu. Une personne demande l'autorisation pour une activité et l'autre lui donne. La conversation se poursuit tandis que l'activité continue ou change. En tout temps, une personne peut changer d'avis et retirer son consentement.</p>		✓
<p>7. <b>Vous en avez assez de dire « non », alors vous ne dites rien.</b> Les contraintes, comme exercer de la pression sur la personne, la harceler, la menacer, susciter sa culpabilité ou épuiser sa résistance, ne sont pas des mesures acceptables pour obtenir le consentement. Ne rien dire ne constitue pas un consentement. Le consentement doit être affirmatif et volontaire.</p>		✓
<p>8. <b>Vous et votre partenaire vous sentez en sécurité et à l'aise.</b> Les sentiments de sécurité et de confort (avec soi-même, son corps, l'autre personne et la situation) créent un environnement dans lequel les personnes sont en mesure de participer à toutes les facettes du dialogue sur le consentement : demander et donner l'autorisation.</p>	✓	
<p>9. <b>Vous avez une ITS, mais vous ne l'avez pas dit à votre partenaire.</b> Une personne ne peut consentir à des activités que si elle est consciente des risques. Si les risques sont cachés, la conversation sur le plein consentement ne peut avoir lieu.</p>		✓
<p>10. <b>Votre partenaire dit « non ».</b> Non veut toujours dire non, peu importe que ce soit communiqué verbalement ou non. Le consentement est affirmatif. Un « oui » qui n'est pas communiqué librement ou clairement est un « non ».</p>		✓
<p>11. <b>Vous flirtiez.</b> Le consentement ne peut pas être présumé ou implicite. Il ne faut pas confondre les flirts, les vêtements qu'une personne porte, les textes de nature sexuelle ou les communications par médias sociaux avec le consentement. Le consentement ne peut être présumé parce que les personnes concernées sont en couple ni présumé en raison d'une activité sexuelle antérieure. Avant de s'adonner à l'activité, l'autorisation doit être demandée et accordée.</p>		✓

<p><b>12. Vous avez repoussé l'autre personne.</b>          Non veut toujours dire non, peu importe que ce soit communiqué verbalement ou non. Le consentement est affirmatif. Un « oui » qui n'est pas communiqué librement ou clairement est un « non ».</p>		✓
<p><b>13. Vous ne savez pas si l'autre personne veut continuer.</b>          Les deux partenaires doivent donner leur consentement et comprendre vraiment à quoi se rattache le consentement. Une communication qui est imprécise ou manque de clarté ne constitue pas un consentement. En cas de doute à savoir si une personne consent à faire quelque chose, la personne qui amorce l'activité doit demander l'autorisation et attendre qu'elle soit clairement donnée avant de poursuivre.</p>		✓
<p><b>14. Vous avez des relations sexuelles avec une personne en échange d'un endroit pour rester.</b>          Aucune personne de moins de 18 ans ne peut consentir à des relations sexuelles qui englobent toute participation ou exposition à la pornographie, à des services sexuels en échange d'argent, de sécurité, de nécessités de la vie et de drogues ou à des contacts sexuels avec une personne dans le cadre d'une relation d'autorité ou de dépendance.</p>		✓
<p><b>15. Votre partenaire dit « oui » avec enthousiasme.</b>          Lorsqu'une personne consent, elle est entièrement d'accord et certaine d'avoir pris la bonne décision.</p>	✓	

© 2023 Alberta Health Services, Healthy Children & Families, Sexual & Reproductive Health Promotion



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-Non-commercial-Share Alike 4.0 International license](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/). To view a copy of this license, see <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>. You are free to copy, distribute and adapt the work for non-commercial purposes, as long as you attribute the work to Alberta Health Services and abide by the other license terms. If you alter, transform, or build upon this work, you may distribute the resulting work only under the same, similar, or compatible license. The license does not apply to AHS trademarks, logos or content for which Alberta Health Services is not the copyright owner.

This material is intended for general information only and is provided on an "as is", "where is" basis. Although reasonable efforts were made to confirm the accuracy of the information, Alberta Health Services does not make any representation or warranty, express, implied or statutory, as to the accuracy, reliability, completeness, applicability or fitness for a particular purpose of such information. This material is not a substitute for the advice of a qualified health professional. Alberta Health Services expressly disclaims all liability for the use of these materials, and for any claims, actions, demands or suits arising from such use.